

# Communiqué de presse



Lons-le-Saunier le 7 août 2017

## **Mise en service d'un radar discriminant sur la commune de Foucherans**

Dans le cadre du programme de modernisation du parc des radars, le radar-vitesse fixe situé sur la commune de Foucherans, entre la sortie n°6 de Choisey et l'échangeur autoroutier A39/A36, va être remplacé par un radar-vitesse discriminant véhicules légers / poids lourds. Ce dernier, installé depuis le 24 juillet en lieu et place du précédent radar automatique, sera mis en fonctionnement :

**Ce lundi 7 août 2017 à 00h00**

Ce nouveau radar sera équipé d'un module qui permettra de distinguer les poids lourds des véhicules légers via leur gabarit. Selon la catégorie du véhicule, les prises de vue seront déclenchées automatiquement en fonction du seuil de vitesse maximale autorisée, lequel est fixé à 130 km/h pour les véhicules légers et 90 km/h pour les poids lourds de plus de 3,5T.